

Conseil municipal du 11/12/2009

Conseillère absente :

- Mme PACAUD (excusée) : procuration à Mme MARCHAL

Conseillers absents :

- Mr BOULAT (excusé)
- Mr LE BAIL (excusé)
- Mr POMODORO (excusé) : procuration à Mr DOUCELANCE
- Mr JEANNIN (excusé) : procuration à Mr LAB
-

1. Approbation du Compte-Rendu du conseil du 16.10.09.

Quelques remarques de Mme MARCHAL et de Mr LAB. Approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mr DOUCELANCE est désigné.

3. Acceptation d'un remboursement par l'assurance.

Suite aux nouvelles dégradations de la salle de la Chougalante, le devis pour le remplacement des vitres s'élève à 5 102.14 €. Après déduction de la franchise (373.09 €) l'assurance propose un remboursement pour un montant de 4 729.05 €. Accepté à l'unanimité.

4. Destination des coupes de bois : exercice 2010

L'ONF propose des coupes de bois dans les parcelles :

12 en amélioration

23r2 en régénération.

Monsieur le Maire propose :

- vendre sur pied en futaies affouagères
- partager aux affouagistes le bois de chauffage non façonné.

Monsieur HUGUENIN propose comme prix à demander aux affouagistes 7,80 € le stère pour 2010. Accepté à l'unanimité.

5. Groupement de marché de balayage avec la CAB

Suite à la demande de la CAB d'adhérer pour 2010 au groupement de marché de balayage des rues, Monsieur le Maire propose de signer une convention afin de savoir combien coûtera à la commune 1 passage pour nettoyer :

- environ 8 km de rues, impasses etc...
- 1000 m2 de parking
- 300 m2 de cours d'école.

Monsieur DOUCELANCE pose 2 questions :

- combien coûtait le passage en 2007 d'une société privée pour le balayage uniquement des rues : 550.00 €
- combien a coûté la balayeuse achetée à cette époque par la Municipalité précédente : 8900 € HT (achat effectué en 2006).

Après discussion et avis de divers membres du conseil il a été soumis au vote la question suivante :

Adhésion au groupement de balayage sous réserve du prix demandé. Accepté à l'unanimité

6. Location de terrains communaux

Demande du GAEC Pancher

Le bail de location du terrain communal cadastré ZE 286 d'une superficie de 42a93ca étant arrivé à échéance à la date du 30 novembre 2009, le GAEC Pancher souhaiterait renouveler ce bail.

Suite à cela Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

Location suivant la moyenne de la catégorie D ce qui signifie (valeurs 2009) :

Valeur minimum 57 €/ha

Valeur maximum : 72,24 €/ha

Soit une valeur moyenne de 64,62 €/ha ; ce qui ramène la valeur locative pour le terrain à 27,74 € selon les valeurs 2009. Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs deux agriculteurs ont sollicité la Commune pour la location de terrains actuellement loués par Madame Brigitte Tavernier qui cesserait son activité en 2010.

Mr Charnot Michel domicilié à Chèvremont sollicite un terrain situé rue des Pages.

Me Helbing Gérard domicilié à Fontenelle est intéressé par un terrain situé à la limite de Fontenelle.

Toute décision est pour l'instant reportée car la mairie n'a reçu à ce jour aucun courrier de Mme Tavernier indiquant la date de cessation d'activité.

7. Motion pour le maintien des horaires du bureau de Poste

Avant de commencer ses explications sur ce sujet, Monsieur le Maire regrette l'absence de Mr POMODORO pour débattre et en profite pour rappeler que c'est grâce à l'ancienne municipalité que le bureau de Poste a été maintenu à Chèvremont.

Depuis le 1^{er} décembre les horaires d'ouverture de la poste de Chèvremont sont :

- du lundi au vendredi : 8h30 – 11h30
- samedi : 9h30 – 11h30.

Ces horaires ont été fixés de façon unilatérale par la Direction Départementale de la Poste et ce malgré une rencontre entre le Directeur Départemental et Monsieur le Maire.

Suite à ces nouveaux horaires, une lettre commune a été cosignée par les maires de Bessoncourt et Chèvremont et envoyé à Mr le Directeur de la Poste à Belfort le 30/11/2009 pour faire part de leur désaccord, de leur mécontentement et demandant que les horaires d'ouverture des bureaux de Poste soient les suivants :

A Chèvremont :

- lundi au vendredi : 8h30 à 12h30
- samedi : 9h00 à 12h00

A Bessoncourt :

- lundi au vendredi de 13h30 à 19h00
- samedi : 9h00 à 12h00.

Suite à ce récapitulatif des faits, Monsieur le Maire propose de voter en faveur d'une motion présentée par les syndicats de la Poste du Territoire de Belfort ; motion qui englobe les horaires d'ouverture de certaines Postes, les conditions de travail, le changement de statut, la diminution des effectifs, le dialogue social...

Cette motion sera envoyée au Directeur Régional de la Poste.

Après discussion, les résultats du vote sont les suivants :

Pour 10 (MM. LAB (2 voix), FRICKER, HUGUENIN, Mmes GEHENDEZ, GIAMBAGLI, JEAN, MARCHAL (2 voix), MOUTARLIER,

Abstention : 1 (Mr POMODORO)

Contre : 1 (Mr DOUCELANCE)

Motion Adoptée.

8. Motion contre le projet de réforme des Collectivités Territoriales

Face au projet de réforme des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de voter en faveur d'une motion provenant de l'Association des Maires Ruraux de France ; cette motion étant contre la réforme.

Après discussion entre les différents membres, le conseil passe au vote :

Pour : Mmes GIAMBAGLI, MOUTARLIER, GEHENDEZ, MM. LAB (2 voix)

Abstention : Mme JEAN, MM. HUGUENIN M. DOUCELANCE (Voix de M. POMODOO)

Contre : Mme MARCHAL (2 voix) MM. DOUCELANCE, FRICKER.

Motion adoptée.

9. Demande de subvention

Melle Blandine Gerardin domiciliée à Chèvremont demande au nom des Scouts de France, Groupe de Belfort, une subvention pour acheter du matériel au Burkina Fasso lors d'une action humanitaire programmée prochainement.

Pour : Mmes MARCHAL (2 voix), MOUTARLIER, MM. DOUCELANCE (2 voix)

Contre : Mmes GEHENDEZ, GIAMBAGLI, JEAN, MM. FRICKER, HUGUENIN, LAB (2 voix).

Subvention refusée

10. Marché de travaux pour réhabilitation de l'ancien presbytère en crèche et maison des Associations

Faute de nouveaux éléments, le dossier est reporté à une date ultérieure.

11. Questions diverses :

* Convention pour Aide Technique à la Gestion Communale.

La Préfecture propose le renouvellement de cette convention pour 2010 et les 2 années suivantes. Cette convention permet une aide technique (devis, suivi...) avant et pendant des travaux dont le coût est inférieur à 30 000.00 € H.T

Coût annuel : 375.15 €

Le conseil décide qu'à l'avenir cette aide soit sollicitée pour tous les petits travaux.

Adopté à l'unanimité.

* Prévention routière

Remerciements du Comité Départemental pour la subvention de 250 € versée en 2009.

Les membres du conseil municipal ainsi que les personnes présentes n'ayant aucune question à poser, Monsieur le Maire clos cette réunion.